



REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

HUITIEME LEGISLATURE

CEREMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE DE LA
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2021 DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE DU BENIN

DISCOURS DU PRESIDENT

Louis Gbèhounou VLAVONOU

Porto-Novo, le 1^{er} avril 2021

- Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle ;
- Monsieur le Président de la Cour suprême ;
- Madame la Présidente de la Haute cour de Justice ;
- Monsieur le Président de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication ;
- Monsieur le Président du Conseil économique et social ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;
- Messieurs les présidents des commissions permanentes et des groupes parlementaires ;
- Honorables députés à l'Assemblée nationale ;
- Monsieur le Préfet du département de l'Ouémé ;
- Monsieur le Maire de la ville de Porto-Novo ;
- Distingués invités en vos rangs, grades et qualités respectifs ;
- Mesdames et Messieurs ;

La présente cérémonie solennelle d'ouverture de la première session ordinaire de notre parlement, au titre de l'année 2021, intervient, à l'instar de celles des deux sessions ordinaires de l'année dernière, dans le funeste contexte de la pandémie due au coronavirus. Cette situation nous impose une fois de plus, de limiter le panache, tout en conservant le prestige de l'événement et de maintenir une veille rigoureuse en matière de gestes barrières. En effet, tout comme le reste du monde, notre pays a payé et continue de payer un lourd tribut à cette maladie qui n'épargne aucune couche de la société ; même notre parlement en a été durement éprouvé.

Aussi, voudrais-je m'incliner devant la mémoire de tous ceux qui ont été emportés par la COVID-19 et saluer, une fois encore, l'engagement remarquable du gouvernement dans la lutte contre ce terrible fléau. Je nous invite à continuer de

respecter scrupuleusement les mesures simples mais efficaces que représentent le lavage des mains à l'eau et au savon ou à défaut, l'application des solutions hydroalcooliques, le port du masque de protection et la distance de sécurité d'un mètre entre personnes assemblées.

Eu égard à ce contexte et dans le cadre de la campagne en vue de l'élection du président de la République et de son vice-président, en dépit de l'assouplissement des restrictions aux regroupements de plus de cinquante personnes, je considère qu'il revient à chaque duo de candidats, à chaque équipe de campagne et à chaque parti politique, d'accorder la priorité absolue à la vie et à la santé des vaillantes populations dont ils sollicitent le suffrage.

Mais au-delà du respect des mesures préventives à la COVID-19 et des efforts attendus des candidats dans ce sens, il me paraît nécessaire d'inviter les populations elles-mêmes à sortir massivement et à s'acquitter de leur devoir civique dans le calme, afin que ce scrutin capital pour l'enracinement de la démocratie et l'émergence de notre pays, se déroule dans la paix et la transparence.

Mon vœu le plus ardent est que chaque citoyenne et chaque citoyen, acteur politique ou non, prenne la vraie mesure de la mission historique que la Providence lui a assignée et l'accomplisse sans autre passion, que l'amour sincère de la Patrie et l'ambition de léguer aux générations futures, un Bénin serein, paisible et attractif pour chacun et pour tous ; un Bénin dans lequel les innombrables sacrifices consentis auront porté leurs fruits et où la compétence, la loyauté aux institutions et aux biens

publics, ainsi que la redevabilité des responsables auront été internalisées ; un Bénin dans lequel, l'égoïsme structurel, la confusion entre liberté de parole et anarchie ou incitation à la violation de la norme, auront laissé place à davantage de solidarité, de mesure et d'engagement au travail bien fait, enfin un Bénin où notre Devise « Fraternité – Justice – Travail » aura véritablement un sens pour chaque citoyenne et chaque citoyen.

Nous devons plus que jamais, au regard du contexte actuel, travailler à la consolidation de la paix dans notre pays. Comme l'a affirmé Martin Luther King Jr **« la paix n'est pas un objectif lointain mais un moyen d'atteindre notre objectif ».**

Je n'ai pas le moindre doute que le choix que fera le peuple mature du Bénin au sortir de la toute prochaine élection présidentielle, sera le plus éclairé

et le plus approprié pour notre pays. Notre brave peuple prouvera une fois encore à la face du monde que ceux qui doutent de lui et de son choix irréversible de la paix et de la prospérité, ont tort. Il démontrera par son implication et sa participation avisée au scrutin, qu'il pense à lui-même et a par conséquent, décidé de la seule chose qui vaille en pareille circonstance : « prendre en main sa destinée ».

Le Bénin que j'ai décrit ci-dessus, j'en rêve quotidiennement et mes collègues députés aussi. De la position qui est la nôtre ici à l'Assemblée nationale, nous avons un rôle important à jouer. Les sessions de notre institution, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires, concourent à l'accomplissement de cette noble mission.

Chers collègues députés,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

À l'occasion de la présentation de mon rapport d'activités sur la période allant du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021, je soumettrai aux députés, entre autres, le compte rendu exhaustif de notre remarquable travail, tant législatif qu'en matière de contrôle de l'action du gouvernement. Cependant, à l'endroit de nos nombreux observateurs et des autorités à divers niveaux présentes ce jour, je voudrais faire un rapide résumé de notre production.

Au cours de cette période, le parlement béninois a voté douze (12) lois dont, fait inédit, la loi n° 2020-33 portant loi de finances gestion 2021, le 8 décembre 2020. Le budget ainsi voté s'équilibre en ressources et en charges à la somme de **deux mille quatre cent cinquante-deux milliards cent quatre-vingt-douze millions (2 452 192 000 000) de francs CFA.**

Nous avons aussi voté la loi organique n° 2020-38 sur la Cour des comptes qui a été déclarée conforme à la loi fondamentale par la Cour constitutionnelle.

Au cours de la session ordinaire précédente, nous avons mis un accent particulier sur les lois à forte valeur ajoutée sociale, en votant notamment la loi portant protection de la santé des personnes et celle portant organisation des activités pharmaceutiques.

En outre, nous avons modifié la loi portant régime juridique du bail à usage d'habitation, afin d'y insérer des dispositions relatives à la location-accession, destinée à faciliter l'accès des Béninoises et des Béninois à la propriété immobilière.

Par ailleurs, la deuxième session ordinaire de l'année 2020 nous a permis d'obtenir les réponses et

communications du gouvernement, au sujet de sept (07) questions orales avec débat.

Relativement à celle qui portait sur la récurrence des accidents de la voie publique sur le tronçon Akassato-Allada par exemple, après avoir pris des engagements pour remédier à cette situation lors de son passage au palais des Gouverneurs, le ministre compétent a, à la satisfaction générale, rendu publiques, à compter du 1^{er} mars 2021, des mesures destinées à interdire jusqu'à nouvel ordre, la circulation des cyclistes et motocyclistes sur la voie bitumée. Une bande de terre longeant la chaussée a été aménagée pour la circonstance.

Cette solution manifestement temporaire résonne comme l'une des conséquences palpables de la question orale avec débat soumise au gouvernement par l'un des honorables députés. Je garantis que, dans le respect des dispositions qui nous

sont applicables, la collaboration avec l'exécutif prendra davantage d'ampleur en matière de contrôle de l'action gouvernementale.

Dans ce registre, nous attendons toujours la réalisation de la promesse du Ministre de l'Enseignement Supérieur par rapport à la situation qui prévaut à l'INJEPS et que nous suivons de très près.

Concernant l'ordre du jour de la session qui commence, en attendant la transmission de nouveaux projets de loi et le dépôt de nouvelles propositions de loi ou de résolution, l'Assemblée nationale compte actuellement une trentaine de textes en instance. Au nombre de ceux-ci, je peux citer :

- le projet de loi portant statut du barreau de la République du Bénin ;

- le projet de loi portant loi organique sur le Conseil Economique et Social ;
- le projet de loi portant statut des magistrats de la Cour suprême ;
- le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin ;
- le projet de loi relative à l'octroi d'une pension et d'autres avantages aux anciens présidents des institutions prévues par la Constitution ;
- le projet de loi portant régime financier des collectivités territoriales en République du Bénin ;

- la proposition de loi portant hygiène publique en République du Bénin ;
- la proposition de loi sur les cérémonies ruineuses ;
- la proposition de loi modifiant et complétant la loi n° 2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et de la reproduction.

J'ai foi en l'engagement soutenu de mes collègues pour maintenir le cap, en produisant des lois de qualité, au service de l'intérêt général.

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Pour ce qui est du contrôle de l'action du gouvernement, il consistera tant à poursuivre l'examen des questions aussi bien écrites qu'orales des députés au gouvernement, qu'à examiner au

sein des commissions permanentes, les accords de financement conclus par l'exécutif et ratifiés par le président de la République, conformément aux dispositions de l'article 145 alinéa 2 de la Constitution. A cet égard, nous ne manquerons pas de faire les observations que nous jugerons opportunes.

Par ailleurs, il me faut particulièrement insister sur la mise en œuvre de la réforme majeure sur le système partisan et les remous que suscite son application aujourd'hui.

C'est donc dans ce contexte que notre peuple sera appelé à aller accomplir son devoir civique dans quelques jours.

Je mesure l'état d'âme des uns et des autres mais quand il s'agit des réformes qui influent fondamentalement sur la qualité de vie des citoyens et l'évolution socio-politique de notre pays, aucun sacrifice ne doit être épargné. J'invite donc du haut

de cette tribune, tous les acteurs politiques quels que soient leurs bords, à être des adeptes de la paix et de la non-violence, à viser l'avenir car, comme l'a dit à juste titre Mahatma Gandhi, **« L'avenir dépend de ce que l'on fait aujourd'hui »**.

A dessein, je m'en voudrais de ne pas rappeler ce qu'est ce grand Homme indien. Gandhi fut un dirigeant politique et un important guide spirituel de l'Inde et du mouvement pour l'indépendance de son pays. Il fut et est toujours un modèle pour la classe politique, par sa pratique de la résistance non violente.

Aujourd'hui nous pourrions nous réjouir de ce que toutes les institutions républicaines fonctionnent sans entraves. Chacun des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire accomplit librement sa mission et notre pays est dans la paix malgré nos dissensions partisans. Œuvrons pour sauvegarder cette paix et que nos divergences trouvent leurs solutions dans ce

sanctuaire de la démocratie qu'est l'hémicycle et non pas dans la rue.

A mon sens et dans la sérénité, toutes les réformes engagées à travers les textes peuvent connaître des amendements tels que la Constitution elle-même l'a prévu ; mais encore faut-il les expérimenter pour voir les difficultés et réajuster dans le temps et dans la mesure du possible, les dispositions controversées, car aucune œuvre de l'Homme n'est parfaite ; la perfection n'étant pas de ce monde.

Je voudrais une fois encore vous convier à avoir constamment à l'esprit notre mission constitutionnelle de représentation. A cet égard, vous devez être plus pédagogues par ces temps qui s'annoncent sensibles et délicats afin de conjurer les vellétés qui pourraient naître à partir des incompréhensions ou de la différence des opinions sur le terrain. Ce faisant, vous contribuerez à rendre festif comme par le passé, le processus électoral en cours.

Unis et déterminés dans le travail de conscientisation de nos populations et dans l'amour pour la patrie, nous contribuerons certainement à redonner encore confiance au peuple béninois et à l'opinion internationale.

Chers collègues députés,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais terminer mon propos en renouvelant l'engagement de la huitième législature à poursuivre les réformes déjà à notre actif.

C'est la raison pour laquelle, j'ai décidé de mettre immédiatement à la disposition des députés et du personnel parlementaire, un nouvel outil de travail : la version consolidée de la Constitution et du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, œuvre

d'une équipe technique que j'ai mise sur pied à cette fin et qui a pu répondre à mon attente.

Pour finir, je réitère, comme à l'accoutumée, mes sincères remerciements au gouvernement et à nos différents partenaires pour la fructueuse collaboration qu'ils ne cessent d'entretenir avec le parlement. Ma reconnaissance va également à tous ceux qui sont présents à cette cérémonie solennelle pour leur constante sollicitude, ainsi qu'à tous ceux qui la suivent ou la suivront sur les ondes, sur les écrans et à travers les réseaux sociaux.

Je déclare donc ouverte la première session ordinaire de l'année 2021 de l'Assemblée nationale du Bénin.

Vive l'Assemblée nationale !

Vive la démocratie !

Vive le Bénin !

Je vous remercie de votre aimable attention !